

2 sapeur(ses)-pompiers(es) professionnel(le)



Référence : 3134-25-0688/SR du 09 mai 2025

Employeur : Ville du Mont-Dore

Corps ou Cadre d'emploi / Domaine : sapeur-pompier professionnel – équipier

Direction : de la sécurité
Centre d'incendie et de secours

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : /

Lieu de travail : Mont-Dore

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 9 mai 2025

Date limite de candidature : Vendredi 30 mai 2025

Détails de l'offre :

Placé(e) sous la responsabilité du chef de corps du centre d'incendie et de secours de la direction de la sécurité, l'agent retenu intervient au sein d'une équipe dans le cadre d'opérations de secours à des personnes, de protection des biens et de l'environnement, de lutte contre les incendies. Il/elle participe au fonctionnement et à l'entretien du centre d'incendie et de secours sous le commandement du chef de garde ou de son représentant.

Emploi RESPNC : Equipier

Missions :

- Intervention de secours concourant à la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- Participer à la gestion des catastrophes naturelles,
- Gérer le standard et l'accueil du Centre d'Incendie et de Secours,
- Contribuer au fonctionnement et à l'entretien du centre,
- Participer à l'encadrement des sapeurs-pompiers volontaires.

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Régime de service 24/48 h avec amplitude variable en fonction de l'activité opérationnelle,
- Environnement à risque majeur,
- Travail fréquent en extérieur et par tous types de temps,
- Aptitude physique et médicale définie réglementairement.

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplômes exigés :

- Titulaire des unités de valeur de formation initiale d'équipier,
- Maîtrise des gestes de secours,
- Connaissance des modalités opérationnelles,
- Connaissances en produits pharmaceutiques, radiotéléphonie, plans et matériels d'intervention,
- Connaissance des équipements, matériels de protection individuelle, de sauvetage et d'extinction,
- Réglementation (guides nationaux de références, règlement opérationnel, règlement intérieur...),
- Attributions et compétences des personnels et des services associés aux secours.

Savoir-faire :

- Appliquer les consignes de sécurité individuelles et collectives,
- Préserver l'intégrité physique des victimes,
- Rassurer les victimes et le public,

- Baliser et protéger le périmètre d'intervention,
- Réaliser des bilans de secouriste,
- Mettre en œuvre le matériel de prompt secours,
- Evoluer en milieux périlleux et difficiles,
- Pratiquer des césariens,
- Participer aux reconditionnements,
- Rendre compte.

Comportement professionnel :

- Bon relationnel,
- Rigueur et sens de l'organisation,
- Maîtrise de soi dans les situations difficiles,
- Disponibilité,
- Sens aigu de la discipline et du service public,
- Devoir de réserve, de discrétion et secret professionnel en tout temps et tous lieux.

Contact et informations complémentaires : Monsieur Eddy AITA - Chef de Corps du centre d'incendie et de secours
Courriel : cis@ville-montdore.nc
Tél : 43.68.04

POUR

RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements, attestation sur l'honneur de non bénéficiaire de la rupture conventionnelle, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire ⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la direction administrative par :

- voie postale : Ville du Mont-Dore – BP 3 - 98810 Mont-Dore
- voie électronique : mairie@ville-montdore.nc
- dépôt physique : Mairie du Mont-Dore - 4468 avenue des deux baies Boulari
- fax : 43.64.94

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non bénéficiaire de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique

Les informations collectées par la Ville du Mont-Dore directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité le recrutement de nouveaux agents. L'ensemble des éléments demandés est nécessaire.

A défaut, la Ville du Mont-Dore ne serait pas en mesure d'accepter votre candidature.

Votre demande d'emploi est à destination exclusive du service des ressources humaines de la Ville du Mont-Dore.

Elle sera conservée :

- Deux mois dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue pour le poste à pourvoir ou pour un futur recrutement ;
- Deux ans dans le cas contraire.

Ces durées peuvent être différentes si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la législation informatique et libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, vous devez justifier de votre identité établie par tous moyens. Votre demande sera adressée à :

Ville du Mont-Dore
Délégué à la protection des données
Mairie du Mont-Dore - BP 3 - 98810 Mont-Dore
ou par courriel à dpo@ville-montdore.nc

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL
www.cnil.fr